

# COURRIER des PENSIONNÉS



# CGT - ÉNERGIES TOURAINE

**Bulletin trimestriel n° 48** 

#### **SOMMAIRE**

Perte d'Autonomie, la 5e branche.

La FNME-CGT propose.

Excédents CAMIEG.

Marcel PAUL, un nouveau livre.

Le tarif Agents.

Coupures pour impayés, ENEDIS

Défense des Consommateurs, une permanence CMCAS



#### **EDITO:**

#### Nous marchons sur la tête.

Il n'y a pas une journée sans que nous apprenions une délocalisation ou une fermeture d'une entreprise quelconque. Notre région est loin d'être épargnée. Que les promesses sont loin, oubliées dans les profondeurs du temps. Il est vrai que celles-ci n'engagent que ceux qui y croient. Alors que penser, que faire devant une logique qui laisse l'humain derrière les intérêts d'un petit groupe.

Ce ne sont pas les barons de la politique inféodés au grand patronat qui seront capables d'inverser la tendance. Ils sont enferrés dans leurs contradictions et ont perdu toute crédibilité à nos yeux. Leurs décisions sont faites pour améliorer le grand capital et le monde de la finance. Les milliards promis sont « poudre aux yeux » et « arbre qui cache la forêt ». Ils se moquent de nous et de tous ceux qui ont œuvré à la bonne marche du pays lors du dernier printemps. Un printemps qui dure et devient de plus en plus dur pour nos liber-

tés individuelles.

C'est pourquoi la CGT propose de véritables modifications du système et d'amélioration de la vie quotidienne des personnes les plus vulnérables mais aussi de la classe moyenne. La lutte des classes est toujours d'actualité et même beaucoup plus ancré que l'on pense.

Il faut une autre politique de Services Publics. Celle-ci doit être une locomotive qui nous amènera non pas sur une voie de garage comme nos gouvernants sont en train de le faire mais sur les rails d'un vrai futur. La FNME CGT a aussi son programme (voir article page suivante), n'hésitez pas à le lire et à le commenter avec nous. Ouvrons le dialogue, pour envisager un lendemain plein d'espoir pour nos générations futures.



Depuis plusieurs années, le gouvernement annonce une grande loi pour la prise en charge de la perte d'autonomie. Les dernières annonces mettent en avant la création d'une 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale. Au premier abord cette idée pourrait séduire mais à y regarder de plus près, il s'agit d'un pas de plus vers la casse de la sécu. La création d'une 5<sup>ème</sup> branche aurait pour conséquence de sortir le financement de celle-ci du financement de la sécu basé sur la cotisation. Le financement de la branche autonomie serait assuré par des ponctions sur les mutuelles, le recours aux assurances privées, l'augmentation de la CSG, la suppression d'un ou plusieurs jours fériés supplémentaires et l'ouverture d'une voix royale aux groupes privés, propriétaires des EPHAD et qui réalisent des profits faramineux sur le dos des familles et de la sécu.

#### Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter la création de cette 5èmebranche.

Tout d'abord il n'est pas juste de dire que la perte de l'autonomie ne concerne que les personnes âgées. Tout le monde dés sa naissance peut être confronté à la perte LES URGENCES BIENTÔT PAYANTES! d'autonomie. Qui plus est, le travail est souvent source, de par sa pénibilité et des conditions de travail, de perte d'autonomie.

La CGT propose que le risque perte d'autonomie fasse partie intégrante de la branche maladie de la Sécu.

Le maintien à domicile doit être partie intégrante de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécu avec un volet particulier pour les aidants.

La prise en charge de la perte d'autonomie doit être assurée à 100% par le service public avec l'embauche de 200.000 employés supplémentaires pour permettre une approche HUMAINE. Le financement doit être 100%



Sécu. Rappelons que le gouvernement a rajouté 40 milliards d'exonérations supplémentaires sur la maladie pour les entreprises au nom du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (ce qui ne les empêche pas de licencier). Une porte est ouverte, mettons le pied dedans et avançons nos revendications pour une sécurité sociale unique, prenant en charge l'ensemble des assurés de la naissance à la mort, et pour un service public de santé débarrassé du secteur privé à but lucratif.

#### Non à la vente de Suez, non au démantèlement d'Engie...

Engie a annoncé la vente de ses activités dont l'eau et la propreté. Veolia en a profité pour faire une offre sur Suez. La CGT défend un modèle intégré où énergie, services, eau et propreté sont complémentaires pour construire la transition écologique.

Les deux coordinations CGT, Engie et Suez, ont publié un communiqué commun : 20200901 CP CGT cession SUEZ rev5

La confédération CGT a publié un communiqué refusant l'OPA de Veolia et appelant à la mobilisation unitaire: [CP CGT] Non a 1 OPA sur Suez

#### LA FNME CGT PROPOSE LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE

Un livret de 8 pages : version numérique : https://fr.calameo.com/read/00449151393c850323e0c

**Un film d'animation :** https://www.youtube.com/watch?v=haR9tT2\_Uis

La crise sanitaire liée au COVID19 montre que la société capitaliste et libérale est loin d'être en capacité de répondre aux enjeux de société en temps de crises majeures, comme en dehors, avec son lot permanent d'accroissement des inégalités. Seuls les services publics sont en capacité de mener la continuité d'activités.

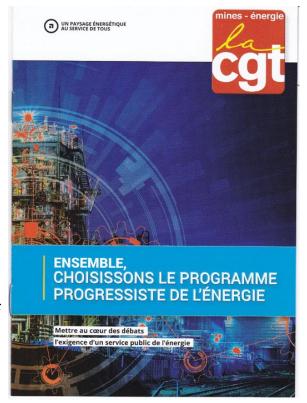
Pour la FNME CGT, l'énergie est un besoin de première nécessité qui est au cœur des enjeux de la

**transition énergétique**, la sortie de crise doit donc avoir un double objectif, répondre aux besoins de la population et de la Nation & lutter contre le réchauffement climatique.

#### 4 axes pour l'intérêt général :

- 1) Une sortie du marché pour un service public avec pour mission centrale la lutte contre le réchauffement climatique.
- 2) Un tarif unique et basé sur les besoins.
- 3)Une fiscalité de l'énergie plus juste (TVA abaissée à 5,5%)
- 4)Une solidarité renforcée et un droit fondamental d'accès à l'énergie.

La **FNME CGT** propose : En plus de la documentation écrite produite, vous pouvez retrouver sur YOUTUBE deux films réalisés par Gilles Balbastre : <u>"Main Basse sur</u> l'énergie" et "Gaz et flouze à tous les étages".



Né en 1900 à Paris,... cet ancien ouvrier et militant CGT des industries électriques et gazières intègre le gouvernement du général de Gaulle comme ministre de la Production industrielle. C'est alors qu'il mène le



combat de sa vie, obtenant la nationalisation de l'énergie et créant par la même EDF. En nous replongeant dans l'itinéraire méconnu de celui qui a rendu possible l'un des fleurons de l'industrie française, les auteurs redonnent tout son sens à ce combat, à l'heure où les privatisations croissantes remettent en cause les avancées sociales et économiques...

On peut se procurer le livre auprès de l'IHSME prix public de 18 euros : format

135x200, il comportera 224 pages environ. Si vous avez besoin d'un peu plus de renseignement, nous contactez....

IHSME – Case 535 - 263 rue de Paris 93516 MONTREUIL cedex

Tél: 01 55 82 78 57

Courriel: ihsme@fnme-cgt.fr



#### **EXCEDENTS CAMIEG**

#### Des Avancées sur nos revendications, mais un nouvel hold-up sur nos excédents

Dès le 15 juin dernier les discussions avec la Sécurité Sociale sur les excédents de la CAMIEG laissaient espérer quelques avancées pour les actifs et les pensionnés.

La Direction de la Sécurité Sociale présente une baisse des cotisations pour 2021 et 2022 d'environ 25% pour les actifs (soit 17,75 euros/mois pour un salaire moyen dans les IEG) et 5 % les années suivantes de 2023 à 2035 (soit 12,00 euros/mois).

Souvenons-nous que les employeurs de la branche IEG avaient proposé une à deux années blanches, sans cotisations, afin de récupérer rapidement 74 Millions d'euros pourtant destinés à la couverture santé des salariés!

Sur ce point la direction de la Sécurité Sociale ne les a pas suivis, elle limite cette baisse à 25% pour deux années.

### POUR LES PENSIONNES, LA BAISSE ATTENDUE est de 17% soit 11 euros/mois pour une pension moyenne, dès 2021.

Ces montants prennent en compte une baisse de la cotisation de solidarité pour les actifs qui passerait de 1,39% à 1,15%.

En effet, depuis 2005, les employeurs avaient obtenu une séparation des comptes actifs et retraités afin de se désengager de leurs obligations envers les pensionnés. Cette situation dérogatoire aux principes de la Sécurité Sociale avait imposé la mise en place d'une cotisation de solidarité pour équilibrer le compte des inactifs.

Cette baisse est toutefois limitée, car face aux employeurs et à 2 fédérations syndicales qui exigeaient d'une même voix de descendre cette cotisation à 1%, la CGT avait annoncé qu'elle s'opposerait à une baisse plus importante. Réduire davantage ce taux n'aurait pas permis de baisser la cotisation des pensionnés de façon substantielle et de tendre vers le rapprochement des taux de cotisations actifs/inactifs! Cet objectif est presque atteint, car à compter de 2023, le taux de cotisation pour les actifs serait de 1,834 % contre 2,11% aujourd'hui – celui des inactifs passerait de 2,36 à 1,9588 %.

#### UNE NOUVELLE AMELIORATION DES PRESTATIONS

La bataille que seule la CGT a menée, lors de la mise en place du « 100 % santé » au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une nouvelle amélioration des prestations porte ses fruits.

Les améliorations en optique atteindraient en optique 4,9 Millions euros par an dès 2021 : 1,5 millions pour les actifs et 3,4 millions pour les pensionnés.

Rappelons qu'au Conseil d'Administration de la CAMIEG du 10 juillet 2019, seule la CGT avaient présenté des améliorations chiffrées de prestations en optique, prothèses dentaires...

Nous nous étions alors heurtés au front uni du refus des employeurs, du ministère de tutelle et des autres fédérations syndicales.

Aujourd'hui, au moins sur la partie optique, la proposition que nous défendions a été entendue. Il reste néanmoins de nombreuses améliorations à obtenir des directions et des autres partenaires.





#### **Tarif agents**

Plus de 300 000 salariés et retraités des Industries électriques et gazières (IEG) bénéficient d'un tarif particulier pour leur consommation domestique et familiale d'électricité et/ou de gaz. C'est un avantage en nature imposable.

C'est l'Agence Nationale de Gestion des Avantages en Nature Energie (ANGANE), entité ENEDIS/GRDF, qui centralise et gère le tarif agent appelé Avantage en Nature Energie (A.N.E).

Régi par l'article 28 du statut national du personnel des Industries électriques et gazières et la PERS 161 du 8 décembre 1949, le tarif particulier, communément appelé "tarif agent", fait partie des acquis sociaux issus de la nationalisation de l'électricité et du gaz.

À l'origine, ce droit a été accordé aux agents comme compensation à leur niveau de salaires, bien moins élevé que dans le privé. Cet avantage fait parti de leur rémunération.

Avec la pandémie de COVID 19 l'accueil téléphonique de l'ANGANE n'est plus opérationnel

Durant cette période, pour toutes demandes concernant les avantages en nature énergie, les bénéficiaires retraités peuvent contacter l'agence ANGANE :

- Par mail : angane@enedis-grdf.fr en indiquant en objet le n° département de la résidence principale ainsi que le numéro de matricule CNIEG.
  - Par courrier : ANGANE 2 rue Vasco de Gama Bat C 44800 Saint Herblain

#### Coupures pour impayés, ENEDIS ne respecte pas ses obligations

Alors que le nombre de foyers impactés par la crise « COVID 19 » est en forte augmentation, plongeant toujours plus de personnes dans la précarité et la pauvreté, le distributeur ENEDIS met tout en œuvre pour réaliser le maximum de coupures d'électricité pour impayés en bafouant ses obligations (recrutement

d'intérimaires, utilisation des heures supplémen-

taires...).

En effet, ENEDIS décide de supprimer le déplacement d'un Agent sur site, alors que cette démarche est obligatoire avant la mise en œuvre d'une coupure de l'électricité à distance via le compteur LINKY (par télé-opération).

En 2018, l'UFC Que Choisir avait alerté sur ces pratiques, aussitôt démenties par ENEDIS. ENEDIS



trouvait même qu'avec LINKY, il y avait plus d'avantages pour l'usager, comme le délai supplémentaire de 48h avant la coupure !

Rappelons que la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), après consultation des différents acteurs de l'énergie ainsi que d'associations de consommateurs, avait rendu obligatoire ce déplacement!

Suite =>>>>>



En vain, ENEDIS continue ses entorses via une Entreprise extérieure qui n'effectue qu'un simple contact téléphonique. La société sous-traitante ne faisant pas le solde des interventions, ce sont des interventions fictives qui sont créées, afin de pouvoir enclencher la coupure à distance. Les journées fictives d'interventions pour coupures sont soldées du bureau, principalement par du personnel intérimaire... la boucle de la précarité selon ENEDIS...

Le distributeur ENEDIS est donc en réalité rémunéré : par les fournisseurs d'électricité pour une intervention qu'il ne fait pas, économisant une fois de plus en masse salariale et tirant des gains de productivité sur des situations de précarité et de pauvreté....

#### Défense des Consommateurs

INDECOSA - CGT, est une association de consommateur depuis 1979. Aujourd'hui la CMCAS Tours Blois ouvre des permanences INDECOSA qui auront

lieu à la CMCAS 45 avenue Stendhal à Tours les mardi 13 octobre, mardi 17 novembre et mardi 15 décembre 2020 de 10h00 à 13h00, pour plus d'information rapprochez-vous d'une SLVie ou de la CMCAS? Ces permanences sont ouvertes à TOUS...

Savez-vous qu'en étant adhérent à la CGT, vous êtes aussi adhérent à l'association Indecosa-CGT ? Et vous avez la possibilité de profitez des permanences qui ont lieu tous les vendredis de 9 h à 18 h et sur rendez-vous à la l'UNION Départementale CGT d'Indre et Loire:



Tél.: 02 47

Maison des Syndicat – 18 rue de l'Oiselet 37550 Saint Avertin.

38 53 81

Courriel: indecosacgt37@free.fr









#### Les membres du Conseil syndi-

Alain AVERTIN Marie-Angèle DOUSSOT

Patrick FRESNE

Pascal **GIROLET** 

Pierre-Yves LEBRETON

Pierre-Marie ROBIN

François ROTA-SCORLASETTI

Bernard ROZE

Christian SEISEN

Claudine VILLIERS

Laurent BEAUFRERE

Jacques VILZ

Claude THOMANN

Pascal **BONNEFEMNE** 

Directeur de la publication :

Sophie **HERVE** 

Conception: COLLECTIVE

### Coupon de contact et de syndicalisation

#### Coupon à renvoyer à :

**Syndicat CGT Energies Touraine** 91 rue Fromentel 37204 TOURS Cedex 3

Tél: 02 47 48 58 59 / 02 47 48 53 09

Fax: 02 47 66 33 58

Courriel: egst.cgt@laposte.net

e souhaite : 2 prendre contact 2 me syndiquer
recevoir régulièrement des informations CGT
lom-Prénom
dresse
Лаil :@
él:/Port: